

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 24-25 : « Identités, Altérités, quels enjeux pour la culture ? »

Promotion Koyo Kouoh

Synthèse du Rapport du Groupe 6

Éducation populaire : quel héritage pour les politiques culturelles ?

Référent : Emmanuel VERGES, codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles.

Membres du groupe :

- **Fatou BA**, comédienne, conteuse, directrice artistique de la Compagnie 12:21 ;
- **Christelle BARASSI**, première conseillère à la chambre régionale des comptes Grand Est ;
- **Amélie DESLOIRE**, directrice de l'association Écurey Pôles d'avenir, tiers lieu en zone rurale (jusqu'en avril 2025) ;
- **Aurélie EL HASSAK-MARZORATI**, directrice générale du Centre d'action sociale protestant (CASP) ;
- **Pierre-Xavier PRIETTO**, directeur de l'action culturelle de la ville de Porto-Vecchio ;
- **Jean-Charles TILLET**, conseiller de la directrice des affaires culturelles de la Ville de Paris.

Avec l'aide et l'appui de **Mathéo COMTE DOVLO**, étudiant à Sciences Po, assistant de recherche et de rédaction.

Synthèse et principaux points du rapport

Donc, le travail artistique, pour moi, a été de se dire : il y a là, pas une question, une sorte de don de soi à dire « On va aider les gens dans leur vulnérabilité », mais de partage de nos vulnérabilités. De dire « La seule chose que les droits nous proposent, c'est d'ouvrir des espaces communs. » Et, ce commun, il est très fort. Ce n'est pas un commun que je crée, c'est un commun qu'on fabrique. Ce n'est pas un commun que j'utilise, c'est un commun que nous habitons. »¹

Jean-Pierre Chrétien-Goni, Metteur en scène, directeur du théâtre « Le vent se lève ! » et anthropologue

L'éducation populaire, trop longtemps considérée comme relevant de « l'animation socioculturelle » et moins noble que l'action culturelle, connaît aujourd'hui un élan de revalorisation parmi les élus et acteurs du terrain. Pourvu qu'elle soit soutenue par les politiques, elle est gage de lien social et porteuse de valeurs réparatrices dans un contexte où les inégalités, la crise démocratique et écologique menacent le vivre-ensemble et la place de la culture dans la société.

Les politiques culturelles ont en effet beaucoup à gagner à s'allier à l'éducation populaire. Car au-delà des actions éducatives ou artistiques, celle-ci pose une question de fond : comment repenser la démocratie culturelle à l'heure des fractures numériques, des tensions identitaires et des urgences écologiques ? Comment faire en sorte que les droits culturels – participation, reconnaissance, diversité – deviennent une réalité pour tous ?

Le rapport explore ces questions en établissant un double constat :

- d'une part, la nécessité de dépasser l'opposition historique entre « culture légitime » et « socioculturel » ;
- d'autre part, l'urgence de reconnecter la culture aux citoyens, en redonnant sens et soutien à la participation, à la création et à la coopération.

L'éducation populaire n'est pas un « supplément d'âme » : elle est une condition de vitalité démocratique et un outil de transformation sociale et de pacification, dont la préservation devrait être une priorité. Le rapport, s'appuyant sur des témoignages des élus et acteurs de l'éducation populaire, plaide ainsi pour une politique culturelle qui s'appuie sur ses valeurs fondatrices : émancipation, partage, expérimentation et solidarité.

De la démocratisation à la démocratie culturelle

L'histoire de la politique culturelle française s'est longtemps construite autour de la "démocratisation", avec l'objectif permettre à chacun d'accéder aux œuvres.

Le rapport montre cependant que cette démarche s'est construite selon une logique descendante, laquelle montre aujourd'hui ses limites. Il plaide tout à la fois pour une dynamique politique forte mais laissant s'exprimer la diversité des initiatives de terrain (y compris avec un droit à l'expérimentation) et une synergie avec les autres actions proches que sont l'éducation artistique et culturelle et la prise en compte des droits culturels, en tirant le meilleur parti de leurs complémentarités.

Pour exemple, les dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC), bien que renforcés, restent, ce qui est leur vocation première, centrés sur le monde scolaire alors que l'éducation populaire porte une vision horizontale de la culture appréhendée comme un espace d'apprentissage collectif où s'expérimente une citoyenneté active.

C'est cette approche que le rapport, s'appuyant sur une riche palette d'exemples diversifiés et inspirants, invite à intégrer pleinement dans les politiques publiques : non plus une culture *pour* les citoyens, mais une culture *avec* eux.

Les lieux culturels, tiers-lieux, maisons des jeunes et de la culture (MJC), centres sociaux ou bibliothèques ont ainsi tout leur rôle à jouer comme laboratoires d'hospitalité et d'invention sociale, où se fabriquent de nouvelles formes de lien civique.

Une action forte sur ce terrain est d'autant plus importante dans un contexte d'intensification des tensions sociales et identitaires — montée des extrêmes, désinformation numérique, sentiment de relégation.

L'année 2024 marque à cet égard un moment charnière avec la signature d'une nouvelle charte nationale d'engagements entre le ministère de la Culture et les fédérations d'éducation populaire, vingt-cinq ans après celle de 1999. Ce texte réaffirme la complémentarité entre culture et éducation et engage l'État à reconnaître les réseaux de l'éducation populaire comme acteurs majeurs de la démocratie culturelle.

La nouveauté de cette charte par rapport à la précédente est sa dimension territoriale, développée à travers une déclinaison progressive au niveau régional, et la création de conseils locaux Culture-Éducation populaire. Elle doit permettre également l'attribution d'un label « Éducation populaire pour la culture » qui constitue une première étape avant la labellisation « scène culturelle de proximité », une des mesures du Plan ruralité du ministère. Enfin, elle facilite le référencement des acteurs de l'éducation populaire sur le pass Culture, ce référencement étant déjà automatique pour la part collective.

Cette relance des mesures en faveur de l'éducation populaire survient cependant dans un contexte budgétaire tendu avec une forte réduction des crédits publics (-6,5 % prévus en 2026), et des disparités territoriales croissantes, confirmées par *l'Atlas Culture 2022* : dans un paysage culturel marqué par la « métropolisation », les territoires ruraux et ultramarins restent les plus fragilisés.

La question est d'importance. Alors que Paris et les grandes métropoles concentrent l'essentiel des lieux et des propositions culturelles, les petites villes, les zones rurales, de montagne ou encore les territoires ultra-marins doivent composer avec de moindres possibilités.

Dans ces territoires, la fermeture d'un seul lieu peut parfois priver les habitantes et habitants de l'accès à des propositions culturelles, professionnelles ou amateurs. Le rapport appelle dès lors à une action de soutien renforcée des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et directions des affaires culturelles (DAC) et collectivités locales en direction des acteurs associatifs concernés, souvent les derniers relais culturels de proximité.

Cette réorientation vers une approche plus globalisée et territoriale impliquerait aussi un renforcement du rôle des DRAC et des DAC grâce notamment aux leviers suivants :

- **Les modes de contractualisation**

La capacité à nourrir et consolider les contractualisations entre l'État et les collectivités mais aussi entre collectivités revêt une place essentielle. À cet égard, dans son rapport de mai 2025, *Évaluation des contractualisations territoriales*, l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) du ministère de la culture relève des contractualisations pour l'essentiel descendantes et sectorielles, dominées par le trio éducation artistique et culturelle (EAC)- lecture publique – villes et pays d'art et d'histoire (VPAH), qui représente de 84 % à 95 % des contrats, selon les régions.

Partant de ce constat, le rapport plaide pour la réalisation de contrats plus transversaux.

Corrélativement, les modes de coopération doivent pouvoir être simplifiés et s'inscrire dans le temps long, par exemple par la généralisation de conventions pluriannuelles d'objectifs, et le développement de la labellisation « éducation populaire ».

- **L'ingénierie avec un référent territorial**

La charte d'engagements réciproques culture-éducation populaire de 2024 attribue explicitement aux DRAC le rôle de « *veiller à ce que les associations et fédérations d'éducation populaire présentes sur leur territoire aient le meilleur accès aux conventionnements et soient systématiquement destinataires des appels à manifestation d'intérêt et appels à projet liés au développement de la démocratie culturelle* ».

Cet appui aux acteurs de l'éducation populaire pourrait se concrétiser par la création, au sein des DRAC, d'un référent départemental qui serait le garant de la mise en œuvre d'un dialogue et d'un soutien de proximité aux associations, souvent peu outillées pour répondre à de complexes appels à projets.

- **Faciliter la mise en réseau**

Ces référents en DRAC pourraient également avoir en charge l'organisation « *des séminaires et des formations communes en direction des acteurs des réseaux d'éducation populaire et des acteurs des institutions culturelles* » prévus dans la charte de 2024.

Des temps forts organisés à l'échelle de territoire seraient également susceptibles de favoriser les échanges de bonnes pratiques par la rencontre entre les acteurs de tous horizons. Le Réseau des acteurs jeunesse de la Mayenne a ainsi organisé le 5 septembre 2025 la première édition de « Festi'pop, le festival de l'éducation populaire », visant à « promouvoir » l'éducation populaire, à « valoriser les initiatives » et à « fédérer » les acteurs.

- **S'inspirer des bonnes pratiques**

Le rapport rapport fourmille ainsi d'exemples inspirants. Quelques exemples :

Les Ambassadrices du livre

Depuis 2021, l'association Peuple et Culture Marseille déploie le dispositif Des *livres à soi* sur le secteur Belsunce / Porte d'Aix / Joliette. Partant du principe que les parents sont les premiers transmetteurs du goût pour la lecture, ce dispositif s'adresse directement aux parents afin de les accompagner et les conforter dans leurs démarches d'appropriation et de familiarisation avec le livre jeunesse et constituer une bibliothèque familiale, afin de partager des moments privilégiés autour du livre avec leurs enfants.

En 2025, l'association Peuple et Culture Marseille compte 15 mamans Ambassadrices du livre (appel aux papas !) qui sont désormais elles-mêmes formatrices pour d'autres parents.

Un réseau de partenaires pour des œuvres collectives en Corse

La *Plateforme d'exploration du Geste* est basée à Portivechju, en Corse. L'association rassemble des publics éloignés, des professionnels de la culture, du social, des associatifs et le monde de l'éducation nationale pour créer des œuvres collectives.

- **Favoriser la rencontre entre les publics**

Le *Centre d'action sociale protestant* (CASP) conduit depuis de nombreuses années, au sein de ses structures, notamment des CHU (centres d'hébergement d'urgence) un ensemble d'actions culturelles et artistiques dépassant ses engagements conventionnels. Un poste est entièrement dédié à la proposition d'activités culturelles et sportives au sein de l'ensemble des structures du CASP, dénommé "Référent Mission Sport, Culture et Bien-être".

- **Devenir acteur.ice du processus artistique**

La Compagnie 12:21 – Grand Est rassemble des artistes qui associent pratique artistique et rencontres avec les habitant·e·s, pour des créations au plus proche des publics.

Ancrée dans les valeurs de l'**éducation populaire**, la compagnie fait de la création un espace de **partage**, de **transmission** et de **rencontres**.

Chaque projet relie **art et vie quotidienne**, en invitant chacun·e à devenir acteur·rice du processus artistique

Préconisations pour l'action publique

De la série de propositions (28) faites tout au long du rapport émergent trois orientations principales.

➤ Consolider la gouvernance nationale

- Créer une Délégation interministérielle à l'éducation populaire, pour coordonner les ministères de la Culture, de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Cohésion sociale et de l'Écologie.
- Soutenir le Conseil national Culture–Éducation populaire, en lien avec les conseils locaux régionaux.
- Intégrer systématiquement l'éducation populaire dans les schémas et contrats culturels de l'État et des collectivités.

➤ Soutenir les acteurs et les territoires

- Maintenir la présence des DRAC et DAC sur tout le territoire, notamment en milieu rural et ultramarin.
- Reconnaître la formation et les compétences des acteurs de terrain (animateurs, médiateurs, artistes, bénévoles).
- Développer des contrats culturels de territoire co-construits avec les habitants.
- Encourager la mutualisation des réseaux et la pérennisation des structures locales.

➤ Promouvoir la participation citoyenne

- Faire des droits culturels un principe d'action publique, garantissant la reconnaissance de la diversité des expressions.
- Valoriser la pratique amateur et la parole habitante dans les lieux culturels.
- Associer le CESE et les CESER à la définition et à l'évaluation des politiques culturelles.

Parmi ces 28 propositions, 10 correspondent à des « coups de cœur » du groupe. On les trouvera ci-dessous :

Proposition 7 : Simplifier l'architecture budgétaire des contractualisations et prévoir une évaluation des actions intégrant une dimension qualitative.

Proposition 8 : Généraliser la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) comme mode de contractualisation entre les financeurs et les acteurs intervenant auprès et avec les publics, quel que soit leur statut.

Proposition 17 : Reconsidérer et revaloriser la place de la pratique amateur dans les politiques culturelles en développant toujours plus la « formation de l'amateur » et en favorisant la participation dès le plus jeune âge.

Proposition 18 : Inciter les structures culturelles à faire de la participation des publics l'un des piliers de leur projet scientifique et culturel.

Proposition 19 : Favoriser, dans le soutien aux structures engagées sur les territoires, l'approche multi partenariale tout au long des projets, de sa conception à son évaluation.

Proposition 22 : Intégrer le monde de l'éducation populaire dans les grands projets d'investissement et de recherche et d'innovation comme France 2030.

Proposition 23 : Ouvrir la recherche dans une logique collective favorisant de nouvelles formes de coopération et de transformation des territoires.

Proposition 24 : Développer la formation à l'accueil de tous les acteurs culturels, quel que soit leur métier.

Proposition 26 : Favoriser le droit à l'expérimentation, à des fonctionnements alternatifs et partenariaux dans les structures qu'elles soient structurelles ou opérant dans d'autres champs.

Proposition 28 : Systématiser la participation active et réelle des associations et des publics dans la gouvernance des institutions culturelles.